Tarifs des dérivés de sang humain:Le ministère dément les rumeurs

Compte Test - 2014-09-09 18:56:00 - Vu sur pharmacie.ma

Suite à la décision conjointe du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Economie et des Finances fixant les tarifs des dérivés stables extraits de sang humain, le Ministère de la Santé informe l'opinion publique dans un communiqué adressé a la presse en date du 09 septembre 2014, qu'aucune augmentation des prix n'a été enregistrée.

Lesprix des facteur VIII et du facteur IX dans leur nouvelle dose de 1000 unités, qui n'étaient pas disponibles auparavant, ont été fixés respectivement a 2300 dirham et 2950 dirhams. Quant aux anciens dosages de 500 unités, ils n'ont connu aucun changement de prix.

Le ministère rappelle à travers son communiqué que les prix de vente de ces produits ne couvrent même pas leur coût de production. La différence estsupportée par le ministère de la Santé, en raison de l'urgence de ces traitements.

Enfin, contrairement à ce qui a été publié dans certains journaux, le ministère de la Santé n'a aucunement l'intention d'augmenter le prix de ces produits, en particulier, et les médicaments en général, d'autant plus que le ministère s'est engagé dans une politique favorisant l'accès aux soins.